



Demande de créneaux Équipements municipaux

Activité régulière

Le demandeur

Nom de l'association.....

Adresse siège social

.....

Représenté par Mr ou Mme.....

Fonction.....

Domicilié(e)

Téléphone/...../...../...../.....

Adresse mail@.....

La demande

Date de la demande :/...../202.....

Objet de la demande : *Préciser l'activité*

Activité de loisirs Entraînement Compétition

Adhérents Jeunes 6/11 ans 12/17 ans Adultes

Salle multisports salle « communale » Vestiaire

Terrain de foot honneur Terrain de foot entraînement Cour de l'école

Galochodrome Aire de tir à l'arc

Préciser si :		Période scolaire <input type="checkbox"/>	Vacances scolaires <input type="checkbox"/>	Accord / Refus	
lundi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mardi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mercredi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
jeudi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vendredi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
samedi	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dimanche	<input type="checkbox"/>	deh..... àh.....,	du mois de à	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La réponse de l'administration

Accord refus Accord partiel

Commentaires :

.....

.....

A Tréméoc, le/...../.....

Signature de Monsieur le Maire
ou de la Déléguée aux Sports et à la Vie Associative

Informations :

La demande doit être obligatoirement formulée par écrit. Le document est disponible via le site, www.tremeoc.fr, ou à l'accueil de la mairie sur les horaires d'ouverture au public.

La mise à disposition de l'installation n'est effective qu'après avoir reçu une réponse écrite signée et avoir signé une convention de mise à disposition d'équipement municipal. La convention précise les droits et devoirs des parties signataires. Elle est valable 1 an sur les créneaux indiqués. La convention pourra être reconduite chaque année par tacite reconduction.